

Art. 1 – Organisation

A. Ce Championnat de France est un championnat individuel.

Il est organisé en 3 phases :

- ✓ Phase 1 : par département le 06 et/ou 07 mars 2027
- ✓ Phase 2 : par district ou région le 03 et/ou 04 avril 2027
- ✓ Une phase nationale les 12 et 13 juin 2027

B. Les membres de la délégation française participant au Championnat d'Europe 2027 seront exemptés des phases **départementales et régionales** et qualifiés pour la phase nationale. La composition de la délégation sera diffusée pour le 30 octobre 2026.

Les membres de la délégation française participant au Championnat du Monde 2027 seront exemptés des phases **départementales et régionales** et qualifiés pour la phase nationale. La composition de la délégation sera diffusée pour le 15 décembre 2026.

Les Champion(ne)s de France 2026 seront exemptés des phases **départementales et régionales** et qualifiés pour la phase nationale. Sont concerné(e)s Valérie MURAT, Marine LANCIEN, Marie-Noelle MORAND, Sylvain SUSSET, Pascal PIGER, et Olivier SIMONIAN.

Les 2^{ème} et 3^{ème} du Championnat de France 2026, non exempté(e)s pour les conditions énoncées ci-dessus, sont exempté(e)s de la phase **départementale** et qualifié(e)s pour la phase régionale. Sont concerné(e)s Laurence FIEVET, WISNIEWSKI Fély, Carole FRICOTTEAUX, MORLOT Isabelle, Pépita JACQUES, Catherine ROUX, Olivier KARCZEWSKI, Paulo VIAL, Christophe HOURNON, Alain MISSIOU, Patrick ROLLAND et Serge FROUVELLE.

Les joueurs et joueuses exemptés doivent s'inscrire près du département d'appartenance de leur club et payer les droits d'engagement.

Les joueurs et joueuses exemptés de la phase départementale peuvent s'inscrire et participer à la phase 1. Leurs participations ne pourront pas être comptabilisées pour le calcul des quotas. Ils pourront prétendre seulement au podium.

Les joueurs et joueuses exemptés de la phase district/régionale peuvent s'inscrire et participer à la phase 2, leurs participations ne pourra pas être comptabilisées pour le calcul des quotas. Ils pourront prétendre seulement au podium.

Pour les joueurs et joueuses non exemptées de la phase départementale : la participation au Championnat départemental est obligatoire, pour une éventuelle qualification au Championnat district/régional.

Pour les joueurs et joueuses non exemptées de la phase district/régionale : la participation au Championnat district/régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la phase nationale.

C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 22.1 du règlement sportif.

Art.2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, des catégories SENIORS+, licencié(e)s FFBSQ.
- B. Les joueurs ou joueuses étranger(e)s licencié(e)s FFBSQ sont autorisé(e)s à participer sans pouvoir prétendre au titre de Champion(ne) de France.
- C. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.2 de la circulaire des compétitions de la **saison 2026/2027**. Durant les 3 phases de la compétition, les participants bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure **dans la liste journalière**.

Art. 3 - Phase départementale

- A. Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes ou 4 séries de 2 lignes (choix de l'organisateur), consécutives ou non. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion départemental est décerné dans chaque catégorie.
- C. **Les champion(ne)s sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase district/régionale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par la ligue régionale (ou CSR). Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s par département.**
- D. Le Comité départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR) **en l'absence de CD**, décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis **du département concerné**. Si un Comité départemental ne dispose pas de centre homologué, il doit effectuer sa phase dans un centre homologué de son district.
- E. Engagement à la compétition : **17.50 €** + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de **3,80 €** l'unité, à régler au Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR).

Art. 4 – Phase district/régionale

- A. Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes ou 4 séries de 2 lignes (choix de l'organisateur), consécutives ou non. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion district/régional est décerné dans chaque catégorie.
- C. Les champion(ne)s de chaque catégorie sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par la CSNB. Ces quotas sont calculés au prorata des engagé(e)s à la phase départementale.
- D. La 1^{ère} dame et le 1^{er} homme ayant un **bonus ≥ 30** , non qualifiés pour la finale du Championnat de France, sont automatiquement qualifié(e)s pour le Trophée Golden Age,

ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par la CSNB. Ces quotas sont calculés au prorata des engagé(e)s à la phase départementale.

- E. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- F. Engagement à la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,80 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 5 - Championnat de France

A. Lieu :

- ✓ Dames : WITTELSHEIM
- ✓ Hommes : WITTELSHEIM

B. Déroulement :

- ✓ Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non.
- ✓ Les champions de France représentant la France au niveau international, seuls les joueurs et joueuses de nationalité française peuvent participer à la finale qui décerne ce titre.
- ✓ Finale : 6 lignes (3 séries de 2 lignes) pour les 16 premières joueuses françaises par catégorie, et 24 premiers joueurs français par catégorie, au classement des qualifications.
- ✓ Les scores seront intégralement conservés.

C. Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés au 1^{er} joueur et à la 1^{ère} joueuse sur le total des 14 lignes dans chaque catégorie.

D. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.

E. Forfaits, repêchage, modifications :

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur district/ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au 17 mai 2027 au soir. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui compose la région du lieu de la finale nationale.
- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

Art. 6 – Trophée Golden Age

A. Lieu :

✓ Dames : WITTELSHEIM

✓ Hommes : WITTELSHEIM

B. Déroulement de la phase nationale :

✓ Cette phase regroupe 18 participants et 10 participantes. Chaque participant effectue 6 lignes en 2 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

C. Le Trophée GOLDEN AGE sera décerné sur le total des 6 lignes.

E. Forfaits, repêchage, modifications :

✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur district/ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au 17 mai 2027 au soir. Après cette date, la CSNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui composent la région du lieu de la finale nationale.

✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

Art. 7 – Divers

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

La CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.